

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 093-229300082-20190214-2019\_02\_001-DE

**seine · saint · denis**  
LE DÉPARTEMENT



## **Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique**

*Atténuer le changement climatique, adapter le territoire et protéger les Séquanodionysiens face à l'urgence écologique*

# Sommaire

## Préambule

### Bilan de l'action départementale en matière de transition écologique

#### **Ambition 1. Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-dionysien.ne.s des nuisances et des pollutions**

Engagement n°1 : favoriser une alimentation de haute qualité environnementale.

Engagement n°2 : améliorer la qualité de l'air et diminuer le trafic routier.

Engagement n°3 : garantir un environnement sain dans les structures accueillant des enfants.

#### **Ambition 2. Adapter le territoire aux crises écologiques**

Engagement n°4 : jardiner la Seine-Saint-Denis, en valorisant le rôle social et d'agrément du végétal en milieu urbain.

Engagement n°5 : développer le rôle écologique de la nature en ville.

Engagement n°6 : faire de l'habitat un axe majeur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

#### **Ambition 3. Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique**

Engagement n°7 : promouvoir la citoyenneté écologique.

Engagement n°8 : développer une écologie inclusive en permettant au plus grand nombre d'accéder aux solutions et aux pratiques durables.

Engagement n°9 : l'écologie, levier d'insertion des personnes privées d'emplois.

Engagement n°10 : les agents départementaux, acteurs de la citoyenneté écologique.

#### **Ambition 4. Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale**

Engagement n° 11 : décliner la stratégie du Département pour l'économie circulaire.

Engagement n° 12 : développer la production locale d'énergie renouvelable.

Engagement n° 13 : tester et amplifier les mesures "zéro carbone".

## Préambule

L'ampleur de la crise climatique et environnementale se révèle de plus en plus fortement, à travers les événements météorologiques extrêmes, le constat de l'extinction massive des espèces, la destruction des milieux maritimes, la déforestation...

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est alarmant sur l'urgence climatique, démontrant la nécessité d'agir de manière extrêmement rapide et forte pour limiter les conséquences dramatiques d'un réchauffement qui serait supérieur à 1,5°. Le rapport présente toutefois des solutions permettant d'atténuer les conséquences du changement climatique si l'on reste sous la barre des 1,5° de réchauffement, à condition d'adopter des transformations radicales.

Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer en matière de transition écologique, car c'est à leur échelle qu'un grand nombre de solutions émergent, que les acteurs peuvent collectivement s'organiser pour être plus efficaces, et que les citoyens peuvent jouer leur rôle non seulement d'alerte face aux urgences environnementales mais également peuvent s'impliquer dans les transformations en cours.

Le Département de Seine-Saint-Denis souhaite passer un cap supplémentaire dans son engagement écologique, conscient que les Séquano-dionysiens souffrent encore plus qu'ailleurs des désordres écologiques dont les conséquences sont amplifiées pour les plus fragiles et les moins favorisés économiquement.

Après avoir testé de nombreuses mesures innovantes depuis plusieurs années et mis en place un premier plan de transition écologique depuis 2017, après avoir adopté le plan pour les mobilités durables, le plan *A vos parcs* en faveur de la biodiversité, les plans d'investissement pour les collèges et les crèches faisant de la transition énergétique une priorité, le Département de Seine-Saint-Denis adopte *Les engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique*, en vue d'accélérer la transition écologique, de protéger les Séquano-dionysiens des effets de la crise climatique sur le territoire et de réduire les inégalités environnementales.

*Les Engagements pour l'égalité environnementale et l'urgence écologique* s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable de l'ONU. Les objectifs de développement durable visent à construire un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Il s'agit de conjuguer réponse aux défis environnementaux, réduction des inégalités sociales, amélioration de la santé et du bien-être de la population.

### ***L'égalité environnementale au cœur de cette nouvelle stratégie***

Les enjeux environnementaux peuvent être la cause de fractures sociales importantes en raison des inégalités qu'ils engendrent. En effet, les plus précaires sont souvent les plus exposés aux nuisances environnementales, subissent les conséquences de l'augmentation des coûts de l'énergie, et ont moins accès à des solutions telles que l'alimentation biologique ou l'achat de biens de consommation produits localement. Le Département engage une démarche ambitieuse pour intégrer les questions écologiques aux politiques d'accompagnement social des publics défavorisés.

***Les engagements pour l'égalité environnementale et l'urgence climatique sont au croisement des politiques d'aménagement du territoire et des politiques sociales.***

Ils doivent aussi permettre de poursuivre la réduction de l'impact environnemental des activités des services du Département. L'élaboration d'une stratégie carbone de la collectivité, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et compenser celles qui ne peuvent être supprimées, permettra d'engager la collectivité sur la trajectoire de la neutralité carbone d'ici 2050, en cohérence avec les objectifs climatiques internationaux issus de l'accord de Paris de la COP 21.

### ***Faire bénéficier le plus grand nombre des solutions écologiques***

L'ensemble de la population Séquano-dionysienne est concernée par les mesures du plan, en particulier celles qui concernent le développement des mobilités durables, l'essor de l'agriculture urbaine, la préservation de la biodiversité.

Les usagers des services publics départementaux sont au cœur de la démarche, en particulier en matière d'accompagnement vers des solutions plus durables et meilleures pour la santé. Les enfants accueillis dans les établissements du Département de la crèche au collège ainsi que leurs familles, les personnes accueillies par les services en charge de l'accompagnement social, mais également les visiteurs des parcs départementaux sont les premiers bénéficiaires de cette politique publique volontariste. Les travailleurs sociaux du Département sont au cœur de cette démarche, car ils peuvent accompagner efficacement les ménages en difficulté vers des solutions durables en matière de lutte contre la précarité énergétique, d'alimentation plus saine.

Les usagers et l'ensemble des habitants de la Seine-Saint-Denis sont également parties prenante à travers plusieurs actions centrées autour de la citoyenneté environnementale.

## ***Une gouvernance partagée***

La gouvernance des engagements pour l'égalité environnementale et l'urgence écologique vise à emmener l'ensemble du territoire dans cette dynamique porteuse de progrès social et d'amélioration du paysage urbain de la Seine-Saint-Denis.

Elle est centrée autour de 3 principes :

- participation des citoyens et des usagers des services publics départementaux,
- mobilisation des acteurs locaux institutionnels, associatifs et privés,
- implication des agents de l'administration départementale.

La COP 93 qui réunit depuis près de trois ans les acteurs locaux de la transition écologique vise ainsi pour l'objectif de devenir une instance d'élaboration d'engagements et d'actions qui seront soumis à l'avis des citoyens. Elle sera organisée en groupes thématiques qui auront pour rôle de prendre des engagements collectifs et de produire des propositions d'actions.

## ***Des actions prioritaires***

Parmi les 40 nouvelles actions, voici 10 objectifs prioritaires :

**Ces objectifs prioritaires sont les suivants :**

- 1. 20 000 ménages par an confrontés à la précarité énergétique accompagnés pour diminuer les consommations d'énergie et d'eau ;**
- 2. 100 % des voies départementales adaptées à la pratique du vélo à l'horizon 2024 et 100 % des sites départementaux équipés en stationnement vélo dès 2020 ;**
- 3. 30 % d'aliments de qualité environnementale** pour les collégiens dans les restaurants scolaires et 30 % dans les crèches en 2019, pour atteindre 50% pour 2022 ;
- 4. Mise à disposition de 10 hectares de terrains départementaux à destination d'agriculteurs du département ;**
- 5. 35 hectares supplémentaires d'espaces verts** avec l'agrandissement des parcs départementaux d'ici 2024 pour développer la nature et favoriser la biodiversité ;
- 6. Ouverture du Chèque Habitat Ecologique et Citoyen** aux structures d'habitat participatif et aux bailleurs sociaux pour soutenir toujours plus largement les initiatives écologiques et citoyennes dans l'habitat ;
- 7. L'équipement de 10 000 m2 supplémentaires de toitures photovoltaïques** d'ici 2024, en partenariat avec les coopératives citoyennes afin de développer la production locale d'énergie ;
- 8. Ouverture de lieux de baignade aménagés en milieu naturel** au parc de la Bergère, au parc du Sausset et au parc Georges Valbon d'ici 2022/2023, avec de premières préfigurations dès 2021 ;
- 9. Les opérations d'aménagements** conduites par le Département en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 seront bas carbone et **inscrites dans l'objectif global de 60 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport aux JO de Londres 2012;**

**10. Pour une administration exemplaire : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre de l'administration départementale d'ici 2024 par rapport au bilan carbone réalisé en 2016**

## Bilan de l'action départementale en matière de transition écologique

Le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi depuis près de dix ans de faire de la transition écologique le cadre stratégique de l'ensemble de son activité. Il cherche ainsi à lutter contre les inégalités d'aujourd'hui comme de demain, et à agir pour une plus grande justice sociale, économique et environnementale. Des réalisations concrètes ont vu le jour, ces dernières années, permettant de démontrer l'utilité de cette politique volontariste, qui allie changements structurels, en particulier sur les questions de mobilité, de transition énergétique du patrimoine et de restauration, et démarches nouvelles, portant sur les modalités de mobilisation des acteurs du territoire mais également des expérimentations technologiques et scientifiques.

### L'administration départementale en recherche d'exemplarité

L'exemplarité de l'administration est un enjeu majeur pour atteindre les objectifs du Département en termes de développement durable et pour emmener l'ensemble des parties prenantes du territoire dans un processus d'évolution des pratiques et des comportements. La conduite de projets d'investissement ambitieux et la transformation vers un fonctionnement quotidien sobre en consommation de ressources et d'énergie sont déterminantes.

#### La réduction de l'empreinte carbone de l'administration

##### **70 tonnes de CO2 en moins par an grâce au déploiement des LEDs**

Afin de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, le Département a à cœur de réduire l'empreinte carbone des projets qu'il mène sur le territoire. L'installation de LED dans les bâtiments départementaux (préfecture, sites sociaux, crèche Floréal) permet d'éviter l'émission de 70 tonnes équivalent CO2 par an. Cette économie va s'amplifier grâce à la

poursuite du déploiement des LED dans les deux prochaines années.

Le transport routier de marchandises est un poste important d'émission de CO2, c'est la raison pour laquelle, le Département explore des modes de transport alternatifs. En 2018, l'évacuation des déchets de chantiers issus de la déconstruction de la Cité 2 s'est faite par la voie fluviale. Dix chargements de péniche ont permis d'évacuer 7 000 tonnes de déchets et évité la circulation de 300 camions soit l'émission de 2 tonnes équivalent CO2 évitées.

La gestion courante de l'administration est également gagnée par ce souci de sobriété. Par exemple, la dématérialisation des fiches de paye a permis l'économie de 58 800 feuilles de papier sur l'année. Le recours à 25% de produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants administratifs ainsi que le développement de la flotte de véhicules électriques participent à rendre plus vertueuse l'activité de l'administration.

##### **25 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants des personnels administratifs**

#### Le développement des énergies renouvelables et de récupération

##### **1500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques installés sur les toits des bâtiments départementaux**

Depuis quelques années, le Département étudie de manière systématique le recours aux énergies renouvelables lors des projets de réhabilitation ou de construction neuve. Il a pour objectif d'atteindre d'ici 2021 3 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur les toitures des crèches, des collèges et des bâtiments administratifs. 1 500 m<sup>2</sup> sont déjà installés, répartis sur 3 crèches à l'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-

Seine et Romainville, et 4 collèges à Montreuil, Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Noisy-le-Grand. Les 2 000 m<sup>2</sup> carrés supplémentaires à réaliser d'ici 2021 seront répartis entre les collèges (1 000 m<sup>2</sup>), les crèches (800 m<sup>2</sup>) et les bâtiments administratifs (300 m<sup>2</sup>). Le Département favorise désormais les installations d'une surface minimale de 100 m<sup>2</sup>, et privilégie lorsque c'est pertinent l'autoconsommation.

#### Des formations pour intégrer la transition écologique dans l'action des services

Un des préalables à la modification des pratiques de l'administration est la formation et la sensibilisation à de nouvelles pratiques professionnelles. En 2018, les agent.e.s du service social départemental ont pu bénéficier d'une montée en compétence sur les questions d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. En effet, 50 personnes ont été formées pendant une matinée lors de trois sessions de formation dispensées par les trois Agences locales de l'énergie et du climat du territoire et près de 100 personnes ont assisté à la demi-journée professionnelle organisée par le Département sur les enjeux de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis.

### **3 crèches écologiques : Voltaire à Montreuil, Fratellini à Pantin et Moulin Neuf à Stains**

Trois crèches se sont engagées dans la démarche écolo-crèche, en 2018. Dans ce cadre 55 agent.e.s ont participé à 3 ateliers permettant d'enrichir leurs pratiques sur le nettoyage sans polluer, la place des jardins dans les crèches et les outils pédagogiques pour sensibiliser à l'environnement.

## **Des politiques publiques pour faire face au défi environnemental**

### **Un aménagement du territoire durable**

La réduction de l'impact environnemental de l'habitat passe nécessairement par la rénovation thermique des logements. Il s'agit également de réduire la vulnérabilité des Sequano-Dionysiens face à l'augmentation du prix des énergies fossiles et par conséquent de leurs factures de chauffage. Le Département intervient aux côtés des propriétaires occupants modestes, en s'associant au programme Habiter mieux de l'ANAH. Depuis la mise en place du dispositif Rénov'Habitat, plus de 2 000 ménages ont bénéficié de l'aide du Département qui leur permet de réaliser au moins 25% de gains énergétiques dans leur logement.

A travers son plan Mobilités durables, le Département a marqué sa volonté d'accompagner le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle. L'un des objectifs était la réalisation de 30 km de pistes cyclables entre 2017 et 2020. Cet objectif est d'ores et déjà réalisé avec 150 km de voies départementales couvertes en aménagements cyclables, soit 20 % du linéaire départemental actuellement équipé en aménagements cyclables.

### **Des pistes cyclables sur 20 % des routes départementales**

A travers le programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux (2016-2020) « À vos parcs ! », le Département souhaite conforter l'excellence environnementale des parcs départementaux tout en permettant la venue de davantage de public, au profit et non au détriment de la biodiversité. Le grand public a répondu présent aux différentes initiatives proposées par les parcs départementaux avec 5614 personnes accueillis dans le cadre des activités proposées au calendrier des parcs avec 1399 personnes lors d'animation d'atelier ou sorties et 4215 dans le cadre d'évènementiel.

### **Les jeunes Séquano-Dionysiens acteurs de la transition écologiques**

Les enfants et adolescents feront la Seine-Saint-Denis de demain et doivent à ce titre, non seulement bénéficier d'équipements publics performants, être protégés plus particulièrement des conséquences des problèmes environnementaux parce qu'ils sont plus fragiles, mais aussi être considérés comme des citoyens en devenir qui doivent donc avoir conscience de l'ampleur des défis environnementaux.

Des actions de sensibilisations aux déplacements alternatifs à la voiture et à la sécurité des déplacements sont menées chaque année. En 2017, l'association Wimoov, mandatée par le Département, a réalisé des interventions dans les collèges auprès de 114 classes et a sensibilisé 2162 élèves. Un agent du Département est également dédié aux animations vélo dans les collèges et rencontre chaque année 4 000 élèves.

40 classes de collèges ont participé aux parcours « Développement Durable ». Ils permettent aux établissements de bénéficier de l'intervention d'associations spécialisées en écologie urbaine, en environnement, sur les enjeux du changement climatique et sur la solidarité internationale.

### **43 collèges trient les biodéchets et sensibilisent à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

La lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets ont pris de l'ampleur dans les collèges, avec 43 collèges déjà équipés en tables de tri des biodéchets. Cette action s'accompagne d'une sensibilisation des collégiens à la lutte contre le gaspillage et d'une formation des équipes en charge de la restauration pour garantir de bonnes pratiques de tri.

Les cycles pédagogiques dans les parcs départementaux en direction des scolaires et centres de loisirs ont accueilli près de 12 000 élèves et enfants dans le cadre d'animations d'éducation à l'environnement

### **Le soutien aux initiatives locales**

Le Département prévoit d'aller plus loin dans la mise en place d'une véritable gouvernance partagée de la transition écologique, reposant sur l'engagement de toutes les parties prenantes à agir ensemble pour favoriser le changement d'échelle des initiatives afin qu'elles puissent avoir un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

En 2017, la COP 93 conduite en présence d'une quinzaine d'élus des communes a permis de définir les besoins de coordination et de montée en compétence des villes et du Département. 2 rencontres ont également été organisées : une regroupant le réseau des référents développement durable et une seconde technique sur les plans de mobilité des administrations.

**21 projets associatifs  
écologiques soutenus en  
2018 grâce à l'appel à projets  
Transition Ecologique  
In Seine-Saint-Denis**

En 2018, la Délégation à la Transition écologique a lancé un appel à projet à destination des associations situées en Seine-Saint-Denis portant sur des projets à haute valeur écologique bénéficiant aux habitants du territoire. 21 projets ont été sélectionnés par un jury réuni pour l'occasion. Les projets ont été soutenus par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement.

***Aujourd'hui, le Département fait le constat que face à l'urgence écologique nous devons développer et accompagner des solutions plus radicales. C'est une véritable rupture de modèle que le Département souhaite porter au bénéfice de l'avenir du territoire et de ses habitants.***

***C'est le sens des 4 ambitions qui constituent l'Engagement pour l'égalité environnementale face à l'urgence écologique :***

- ***Ambition 1. Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique***
- ***Ambition 2. Améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-dionysien.ne.s des nuisances et des pollutions***
- ***Ambition 3. Adapter le territoire aux crises écologiques***
- ***Ambition 4. Accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale***



## AMBITION 1

# Santé environnementale : Protéger les Séquano-dionysien.ne.s des nuisances et des pollutions

En 1999, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé ». D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos que sont les bâtiments, en améliorant la qualité de l'air intérieur et en luttant contre l'insalubrité, les expositions au plomb ou aux fibres d'amiante.

En Seine-Saint-Denis, les facteurs environnementaux affectant la santé de ses habitants sont principalement les nuisances liées au trafic routier telles que la pollution atmosphérique ou le bruit mais également la difficulté d'accès à des biens de consommation de qualité du fait d'un manque d'offre et du pouvoir d'achat limité de la population.

L'objectif est de mener une politique ambitieuse en matière d'environnement permettant d'améliorer la santé de la population à court et moyen terme. Ces mesures fortes concernent particulièrement la lutte contre la pollution de l'air extérieure et intérieure ainsi que l'éviction des composants polluants des biens de consommation courante (alimentation, objets utilisés pour la petite enfance...).

## Engagement n°1. Favoriser une alimentation plus durable

Les enjeux environnementaux autour de l'alimentation concernent, d'un côté, la qualité nutritionnelle de la nourriture et l'absence de polluants ayant un effet nocif sur la santé humaine et de l'autre l'impact environnemental de l'alimentation, du fait de sa production, de son transport et de sa consommation.

L'alimentation constitue un facteur majeur de bonne santé et de plaisir dès lors qu'elle répond aux besoins des individus. Cependant, ces dernières années, plusieurs études ont révélé que notre alimentation contient des substances néfastes pour notre santé telles que des pesticides ou des perturbateurs endocriniens. Les plus jeunes sont les plus vulnérables face à ces pollutions. Afin de garantir la sécurité sanitaire des produits que nous consommons il est possible d'avoir recours à des aliments labellisés.

**=> 30 % de produits bio, locaux et labellisés servis dès 2019 dans les restaurants des collèges et dans les crèches**

L'empreinte environnementale de l'alimentation est importante et dépend de l'optimisation des méthodes de production, de la logistique, des emballages et des pertes et gaspillages.

Le Département de Seine-Saint-Denis souhaite jouer un rôle dans l'accès à une alimentation de qualité notamment à destination de ses jeunes usagers qui sont les plus vulnérables aux différentes pollutions présentes dans l'alimentation. Dans les collèges comme dans les crèches, une attention particulière sera portée au choix des aliments issus de la filière biologique, seront également favorisés l'approvisionnement local et les aliments labellisés, gage de qualité. Dès 2019, 20 % d'aliments de qualité environnementale dont la moitié de produits biologiques seront servis dans les collèges, et 30 % dont les deux tiers de produits issus de l'agriculture biologique dans les crèches.

Le choix de la filière biologique et du local est un moyen de réduire le poids carbone de l'alimentation. Le Département souhaite aller plus loin dans sa logique de sobriété écologique, en favorisant l'achat de denrées alimentaires non transformées et en recourant à des menus végétariens dans les collèges. La réduction des emballages et du gaspillage alimentaire, la sensibilisation au tri et aux biodéchets participent également à la réduction de l'empreinte environnementale. Déjà engagée depuis 2016, cette démarche vise à diviser par deux le gaspillage alimentaire dans les restaurants des collèges.

## Actions

### Favoriser le “bien manger” :

Le Département augmentera progressivement la part de bio, de local, de labels de qualité dans tous les menus servis : agents, crèches, collèges dès 2019 pour atteindre 10 % de bio dans les collèges et 20 % dans les crèches dès 2019

### Diminuer l'empreinte écologique de l'alimentation

- Augmenter la part de produits non transformés dans les commandes;
- Développer des menus végétariens;
- Réduire le gaspillage alimentaire;
- Augmenter le tri des biodéchets;
- Réduire les emballages.

## Engagement n°2. Améliorer la qualité de l'air et diminuer le trafic routier

Selon la dernière enquête réalisée par l'Ifop pour Airparif, la qualité de l'air est la principale préoccupation environnementale des Franciliens (65 % du total des citations), devant le changement climatique (63 %) et l'alimentation (38 %). Le sondage, réalisé en juillet 2018, confirme la grande sensibilité des habitants de la région Île-de-France à l'égard de la qualité de l'air qu'ils respirent. Selon les résultats, 16 % d'entre eux estiment que la qualité de l'air est bonne ou très bonne et 84 % d'entre eux estiment qu'elle est mauvaise, dont un quart très mauvaise.

En 2017, 1,3 millions de Franciliens ont été exposés à des concentrations excessives de dioxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) et plus de 100 000 pour les particules fines (PM<sub>10</sub>). Concernant la Seine-Saint-Denis, malgré une tendance à la baisse des niveaux de pollution chronique depuis quelques années, les concentrations de particules PM10 et de dioxyde d'azote restent problématiques avec des dépassements importants des valeurs limites. Le dépassement de la valeur limite annuelle en NO<sub>2</sub> concerne en 2017 près de 100 000 habitants, soit environ 6 % des Séquano-dionysiens. Pour les PM<sub>2.5</sub> et le benzène, les concentrations mesurées respectent les valeurs limites, mais excèdent toujours les objectifs de qualité. Les niveaux d'ozone respectent la valeur cible mais dépassent les objectifs de qualité.

Depuis 2015, le Département s'est engagé aux côtés de 6 autres collectivités (la ville de Paris, les EPT Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Orly-Seine Bièvre, le Conseil Départemental du Val-de-Marne) à étudier la préfiguration d'une zone de circulation à basses émissions à l'échelle métropolitaine. L'objectif de cette mesure est de réduire l'impact du trafic routier sur la qualité de l'air en accélérant le renouvellement du parc roulant.

Le Département accompagne la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) par des actions d'aménagements sur les routes départementales et par la sensibilisation des Séquano-dionysiens aux enjeux de la pollution atmosphérique.

### Diminuer le trafic routier, développer les aménagements cyclables et investir dans les transports en commun

Le Département prend ses responsabilités pour diminuer le trafic routier à travers des aménagements des routes départementales permettant le partage de route avec les autres usagers (piétons, cyclistes, transports en commun, covoiturage...).

#### **=> 100 % des voies départementales adaptées à la pratique du vélo à l'horizon 2024**

En plus des aménagements cyclables sur l'ensemble des routes départementales, le Département engage un travail avec les communes pour définir des itinéraires cyclables continus et il développe le stationnement sécurisé aux abords de l'ensemble des équipements départementaux d'ici fin 2020.

Il participe également au financement des projets de transports structurant, tels que le prolongement du tramway T1. Enfin, il souhaite développer les alternatives au transport routier de marchandises, en étudiant les possibilités de recours à la voie d'eau ou au train, comme il l'a déjà réalisé en 2018 dans le cadre de la déconstruction de la Cité 2 à Bobigny avec l'évacuation des déchets du chantier par péniche.

### Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air

La mise en place de mobilier urbain communicant, la participation du Département à la Journée sans voiture, le soutien à des actions citoyennes de collecte de mesures sur la qualité de l'air doivent permettre aux habitants de mieux appréhender les enjeux liés à la pollution atmosphérique.

La mise en place de la ZFE nécessite un engagement important de tous les acteurs en faveur des transports en commun et pour soutenir la mobilité des ménages les plus précaires.

Le Département sera vigilant sur ces deux aspects :

- **Les calendriers des nouvelles lignes de transports doivent être tenus.** Ces investissements conséquents pris en charge par le Département doivent être soutenus par une politique tout aussi ambitieuse de l'État et de la Région. La mise en place de la ZFE nécessite une accélération des calendriers de déploiement des nouvelles lignes, en particulier du métro du Grand Paris Express (lignes 15, 16 et 17), qui prend un retard inacceptable, de même que le prolongement des lignes 11, 12 et 14 du métro et le projet de TZen 3, non financé à l'heure actuelle et pourtant indispensable pour les habitants de l'est de la Seine-Saint-Denis.
- **Favoriser la mobilité des ménages les plus précaires en allant vers un reste à charge nul.** Les mesures d'aide au renouvellement des véhicules pour favoriser l'acquisition de véhicules moins polluants par les ménages doivent prendre en compte la situation des ménages les plus précaires qui ne peuvent supporter un reste à charge. Le Département sera particulièrement attentif aux conditions de mise en œuvre du renforcement de l'aide prime au remplacement de véhicule annoncé par l'État au moins de novembre concernant l'aide aux actifs les plus précaires. Il estime toutefois que ce dispositif n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de mobilité des ménages les plus précaires en zone urbaine qui ne parcourent pas toujours de grandes distances mais ont besoin de leur véhicule personnel lorsque les quartiers sont mal desservis par les transports collectifs ou lorsqu'ils travaillent en horaires décalés.

Actions
<p><b>Informé sur la qualité de l'air</b> les habitants afin de les sensibiliser aux changements de comportements pour éviter d'être exposé à la pollution et/ou pour limiter les émissions polluantes</p>
<p><b>Créer des zones de "ressourcement"</b>                      Créer, dans l'espace urbain (parcs, places, rues) des espaces extérieurs remarquables caractérisés par une faible exposition au bruit et à la pollution atmosphérique, et un retour à l'eau</p>
<p><b>Journée sans voiture</b>                      Fermer plusieurs tronçons de départementales à la circulation automobile plusieurs dimanches par an, en collaboration avec les villes. L'objectif est de sensibiliser les habitants aux bienfaits d'espaces publics sans voiture.                      Les axes à proximité des futurs sites olympiques seront notamment ciblés.</p>
<p><b>Développer la pratique du vélo</b>                      1. La création de pistes cyclables sera poursuivie, et notamment en revêtement perméable.                      2. Des équipements favorisant la pratique du vélo seront installés sur les sites départementaux : abris sécurisés, arceaux, outils en libre service</p>
<p><b>Soutenir les alternatives au transport routier de marchandises</b> : voie d'eau, voie ferrée, livraison à pied</p>
<p><b>Favoriser le covoiturage, l'autopartage et les transports en commun</b> sur les départementales en aménageant des voies départementales réservées au covoiturage, autopartage et transports en commun</p>

## Engagement n°3. Garantir un environnement sain dans les structures accueillant des enfants

Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont la construction, peintures, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour des activités (colles, encres, peintures, feutres, etc.). Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels que des maux de tête, de la fatigue, une irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, des vertiges, des manifestations allergiques ou de l'asthme. Les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.

Le Département a la charge des crèches et des collèges soit 72 000 collégiens et 4 400 jeunes enfants qui fréquentent quotidiennement des bâtiments départementaux. Au-delà des obligations légales, la collectivité a une réelle responsabilité vis-à-vis de ses usagers afin que ceux-ci ne soient pas exposés à des polluants qui peuvent avoir un impact négatif sur leur santé.

### **=> Améliorer la qualité de l'air dans les crèches et les collèges**

Le Département engage donc un plan de surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des enfants, accompagné d'une démarche active de sensibilisation des professionnels de la petite enfance, des équipes enseignantes et des familles sur les bonnes pratiques pour préserver la santé des enfants (aération, éviter certains types de produits d'entretien et de soin...).

#### **Actions**

##### **Plan d'action qualité de l'air intérieur dans les établissements qui accueillent des enfants**

La réalisation d'une campagne de mesure doit permettre définir une démarche proactive et coordonnée d'amélioration de la qualité de l'air intérieur avec les différentes catégories d'intervenants dans les établissements qui accueillent des enfants.

##### **Accompagner les professionnels de la petite enfance pour développer les pratiques écologiques**

Sensibiliser et/ou former les différents métiers pour assurer une cohérence du message, développer des outils de communication dédiés aux usagers des PMI, en lien avec le projet de santé publique.

## AMBITION 2

### Adapter le territoire aux crises écologiques

Face au changement climatique, les territoires urbains sont particulièrement vulnérables. Exposés aux risques d'épisodes météorologiques extrêmes, composés d'un tissu urbain parfois ancien et dégradé, divisés par d'importantes inégalités, ces territoires doivent se transformer et s'adapter pour réduire l'exposition des populations aux problèmes environnementaux.

Pollution de l'air, nuisances des grands axes routiers, précarité énergétique liée à l'ancienneté de l'habitat et à la hausse des coûts de l'énergie, environnement urbain très minéral... Les Séquano-dionysiens subissent les conséquences des atteintes à l'environnement et d'une urbanisation très dense. Pourtant, le territoire ne manque pas de projets urbains majeurs, répondant à un désir d'amélioration du cadre de vie tout en apportant des solutions aux besoins croissants de mobilité et de logements. La Seine-Saint-Denis, malgré ses spécificités, possède tous les atouts pour pouvoir concilier densité urbaine et environnement apaisé, agréable et résilient.

L'adaptation du territoire aux crises écologiques repose sur une action sur les espaces publics et le patrimoine bâti, avec une priorité d'une part à la végétalisation des espaces publics et des zones les plus minérales, en vue de protéger la biodiversité urbaine et de lutter contre les îlots de chaleur, et d'autre part à la transformation de l'habitat pour réduire la vulnérabilité des Séquano-dionysiens face à la précarité énergétique.

### Engagement n°4. Jardiner la ville : soutenir l'agriculture urbaine et les formes alternatives de végétalisation urbaine

Le territoire de la Seine-Saint-Denis est riche d'acteurs citoyens, économiques et institutionnels qui développent des projets d'agriculture urbaine, de végétalisation citoyenne des espaces publics, d'artisanat alimentaire issu de circuits courts...

L'objectif du Département est de soutenir l'essor de ces démarches en mobilisant ses compétences propres, son patrimoine bâti et non bâti, et à travers l'animation du réseau d'acteurs locaux. Il souhaite valoriser la fonction écologique de ces démarches, mais également leur rôle social, urbain et économique.

#### **=> Mettre des terrains à disposition pour développer l'agriculture urbaine**

Bien qu'elle ne remplisse pas les mêmes fonctions écologiques que des espaces véritablement naturels, l'agriculture urbaine joue un rôle écologique, par le renforcement de la présence du végétal dans des lieux qui en sont dépourvus, à condition que les techniques utilisées soient favorables à la biodiversité et permettent de réduire la consommation d'eau et de produits phytosanitaires. Le Département souhaite que ce rôle écologique de l'agriculture urbaine soit renforcé dans les projets menés sur le territoire, en mobilisant son expertise pour l'accompagnement des porteurs de projet. L'agriculture urbaine et les démarches citoyennes de végétalisation ont un rôle d'amélioration du paysage urbain, en revalorisant des espaces en friche, des délaissés et des zones urbaines denses très minérales. La mise à disposition de parcelles départementales délaissées à des porteurs de projets relève de cette volonté de valorisation paysagère.

De plus, la filière de l'agriculture urbaine mais aussi de l'artisanat alimentaire qui en découle est pourvoyeuse de nouveaux emplois, non délocalisables, laissant une part importante aux structures de l'économie sociale et solidaire et à l'insertion des personnes privées d'emploi. L'animation du réseau local des acteurs de l'agriculture urbaine, des circuits courts et de l'artisanat alimentaire s'inscrit dans cette volonté de soutenir l'essor de ces activités.

Le Département soutient dès à présent les initiatives portées par les communes et EPT du territoire en matière d'agriculture urbaine. Le Département soutient le projet de cité maraîchère porté par la commune de Romainville et contribue au financement du projet. Il a également engagé un travail avec la commune de Montreuil sur le secteur des Murs à Pêches, avec la mise à disposition d'un terrain appartement aux deux collectivités dans l'appel à projets Parisculteurs et reprenant dans ce cadre les orientations inscrites au plan local d'urbanisme concernant la constitution de micro-fermes urbaines et la réalisation de sentiers de la biodiversité.

#### **Développer la végétalisation des espaces publics et du bâti**

Les démarches de végétalisation des espaces publics, en plus de leur rôle écologique, jouent un rôle social essentiel dans un Département où la précarité économique a des conséquences en matière d'isolement et d'affaiblissement des liens sociaux. Elles permettent à toutes les générations de se réapproprier l'espace public, à accéder à des modes d'alimentation plus vertueux, à intégrer des projets citoyens et collectifs. La végétalisation des équipements publics participe de cette même volonté de permettre aux usagers des services publics de s'approprier autrement des espaces. L'expertise du Département en matière de techniques écologiques de végétalisation des murs et des toitures sera poursuivie à travers de nouvelles expérimentation.

### Actions

#### 10 hectares de terrains départementaux transformés en zones agricoles

- mise à disposition de parcelles à des agriculteurs
- valorisation des acteurs du territoire à travers l'action du In Seine-Saint-Denis
- soutien aux projets de distribution alimentaire locales, issue des circuits courts ou sous forme de vrac
- animation du réseau d'acteurs locaux pour multiplier le nombre d'espaces mis à disposition des porteurs de projets

#### Végétalisation écologique des murs et des toitures

La végétalisation des toitures et des murs n'a pas les mêmes qualités écologiques (pour l'eau, la biodiversité, les propriétés thermiques du bâtiment) selon le type de substrats utilisés, le type d'essences végétales... Le Département mène des expérimentations en vue de favoriser les actions de végétalisation du bâti les plus écologiques.

#### Soutenir les actions citoyennes de végétalisation et jardinage

- soutien aux actions des communes par la réalisation d'un kit « permis de végétaliser écologique » et visibilité du Département lorsque les actions sont menées sur son patrimoine
- développer les jardins collectifs dans les parcs

## Engagement n°5. Développer le rôle écologique de la nature en ville

La biodiversité est aujourd'hui menacée. Une destruction massive du vivant, par l'humain, est en marche. On estime à l'heure actuelle que le rythme de disparition des espèces est de 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel constaté durant les 10 derniers millions d'années.

La préservation de cette nature constitue donc un enjeu majeur pour la société, a fortiori dans un contexte très fortement urbanisé et densément peuplé comme celui de la Seine-Saint-Denis. En effet, dans cette immense « ville » que constitue notre département, la présence de nature participe du bien-être et de la bonne santé des habitants, en permettant d'améliorer le cadre de vie, de réduire les pollutions et les îlots de chaleur urbains.

L'année 2018 constitue un tournant national et international pour le maintien et la reconquête de la biodiversité. Dans la perspective du sommet mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) organisé en 2020 à Marseille, mais aussi de la COP15 de la convention des Nations unies sur la diversité biologique qui se tiendra en Chine en 2020, le Ministre de la transition écologique et solidaire a lancé un plan biodiversité dans lequel les collectivités sont encouragées à prendre une place prépondérante.

Déjà terre d'innovation en matière de gestion et de conservation de la biodiversité, comme d'ingénierie écologique, la Seine-Saint-Denis doit s'appuyer fortement sur les acquis de sa politique publique en faveur de la nature urbaine pour prendre part à ce mouvement d'ampleur. Pour ne pas manquer ces échéances cruciales, elle doit également s'appuyer sur les grands projets à venir sur son territoire – dont l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 – pour proposer des aménagements exemplaires permettant le maintien et l'accueil des espèces de la faune et de la flore, au bénéfice des usagers de ces installations et des habitants.

**=> Étendre la superficie des parcs départementaux de 35 hectares d'ici 2024**

Désimperméabiliser les sols, développer la biodiversité aussi bien dans les parcs verts que dans les grands parcs départementaux que dans les interstices de la ville, les friches urbaines, tels sont les objectifs du Département.

L'adaptation du territoire au changement climatique passe aussi par la présence de l'eau en ville. Ainsi, le Plan bassin du Département prévoit l'ouverture de lieux de baignade en milieu naturel, et le projet de réouverture de la rivière de la Vieille Mer fera l'objet d'études de faisabilité.

Actions
<b>Faire des cours des collèges des îlots verts de fraîcheur</b>
<b>Préserver l'eau</b> Systématiser la désimperméabilisation de portions de voirie sur tous les projets de requalification
<b>Étendre les parcs départementaux</b> avec 30 hectares d'espaces verts en plus d'ici 2024
<b>Reconquérir les sols dégradés</b> : reconquérir les sols d'une ancienne friche industrielle de 3,6 hectares (mise à disposition par le Département), pollués par les activités antérieures sur site en vue d'étendre le parc départemental de l'Île-Saint-Denis
<b>Faire connaître la valeur écologique des friches urbaines</b>
<b>Ouverture de lieux de baignade aménagés en milieu naturel au parc de la Bergère, au parc du Sausset et au parc Georges Valbon d'ici 2022/2023</b> , avec de premières préfigurations dès 2021

## Engagement n°6. Accélérer la transition énergétique de l'habitat

La transition énergétique de l'habitat est essentielle pour permettre d'atténuer le changement climatique car il représente sur le territoire métropolitain la première source d'émissions de gaz à effet de serre (39%). C'est également essentiel car le changement climatique entraîne des enjeux de confort thermique dans le logement, plus seulement en hiver pour se chauffer mais également en été pour se rafraîchir. Les ménages de Seine-Saint-Denis, déjà fortement confronté à la précarité énergétique, risquent de voir leurs factures augmenter ou le confort thermique diminuer avec l'augmentation des coûts de l'énergie et la multiplication d'épisodes climatiques extrêmes tels que les canicules.

Alors que l'État indique vouloir rénover chaque année 500 000 logements en France, ce sont en réalité moins du tiers qui sont réellement rénovés chaque année. Les conséquences de ce non-respect des engagements se font durement sentir sur un territoire comme la Seine-Saint-Denis, confrontée à un parc ancien occupé par des ménages aux niveaux de revenus inférieurs à la moyenne nationale.

### Diminuer les consommations d'énergie et d'eau des ménages précaires

Il s'agit de renforcer le soutien aux propriétaires occupants pour qu'ils réalisent des travaux de rénovation leur permettant de diminuer leur facture énergétique. L'enjeu de l'accompagnement des locataires est primordial. Ils représentent plus de 60 % des ménages de Seine-Saint-Denis, que ce soit au sein du parc social ou dans l'habitat privé. Les locataires doivent pouvoir bénéficier de l'action des pouvoirs publics, aujourd'hui essentiellement tournée en direction des propriétaires occupants. Le Département s'engage à aider les locataires en situation de précarité énergétique pour améliorer leurs conditions de logement, leur confort thermique et diminuer leurs factures. A ce titre, la participation des travailleurs sociaux du Département est déterminante pour garantir à tout ménage sollicitant une aide concernant ses factures d'énergie d'être accompagné vers les bons dispositifs. En partenariat avec les Agences Locales de l'Energie et du Climat, ils seront formés au repérage des ménages en situation de précarité énergétique et aux dispositifs existant pour les aider à améliorer leur confort thermique et à diminuer leurs consommations.

**=> Doubler le nombre de ménages bénéficiant d'un accompagnement pour réduire leurs consommations d'énergie et d'eau**

### Soutenir les initiatives citoyennes et innovantes dans l'habitat

La modernisation de l'habitat, notamment en matière de construction neuve, mais également à travers le développement des initiatives citoyennes issues de collectifs de locataires ou d'assemblées générales de copropriétaires constitue le dernier axe de la politique départementale en faveur de la transition écologique de l'habitat.

Actions
<b>Systematiser l'identification des personnes en situation de précarité énergétique</b> par les travailleurs sociaux qui seront formés à cet effet, s'appuyer sur les certificats d'économies d'énergie pour réaliser des diagnostics socio-techniques à domicile
<b>Accompagner les ménages à la maîtrise des consommations d'eau</b> avec la distribution de kit d'économie d'eau à plus de 25 000 ménages par an dès 2019
<b>Améliorer le confort thermique des locataires du parc privé et social</b> Mettre en place une convention avec des associations afin d'accompagner les locataires dans la réalisation de menus travaux d'amélioration de l'intérieur de leur logement en vue de diminuer les factures et d'améliorer le bien-être
<b>Poursuivre la mise en œuvre de Rénov'habitat 93</b> et l'élargir aux bénéficiaires du dispositif "Habiter mieux - Agilité"
Modification du règlement de mise en oeuvre du <b>Chèque Habitat Ecologique et Citoyen</b> afin d'élargir le nombre de bénéficiaires



## AMBITION 3

### Mobiliser la population de Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la transition écologique

Si la France fait partie des sociétés pacifiques, l'existence d'institutions efficaces, transparentes et ouvertes à tous constitue une garantie de justice et représentativité de chacun. La participation de tous les acteurs d'un territoire et l'accès à une information de qualité sont des notions primordiales pour mener des politiques publiques.

L'ampleur des transformations impliquées par la transition écologique suppose l'engagement coordonné de l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des acteurs publics, des habitants, des entreprises ou encore des associations. Même volontaristes et ambitieuses, les interventions du Département ne pourront avoir d'impact fort que si elles sont relayées, soutenues et amplifiées par l'ensemble de ses partenaires. À la fois proche des habitants et interlocuteur régulier des acteurs régionaux et nationaux, l'échelon départemental constitue un niveau particulièrement pertinent pour faciliter le dialogue et la co-construction des politiques de transition écologique. Un des enjeux du plan consiste à élaborer collectivement des solutions accessibles à tous et à impliquer les habitants pour que les objectifs de la transition écologique permettent d'améliorer les conditions socio-économiques de tous les Séquanodionysiens, qu'il s'agisse d'alimentation durable et de qualité, de prévention des déchets et d'accès aux solutions de l'économie circulaire, des nouvelles mobilités...

### Engagement n°7. Promouvoir la citoyenneté écologique

Les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015, constituent le nouvel Agenda planétaire pour les 15 années à venir. Cette nouvelle ambition de co-construction et de gouvernance collective de notre avenir amène chacun d'entre nous à relire notre rapport au monde et à son développement et doit permettre de faire émerger une nouvelle citoyenneté.

Le thème de la citoyenneté écologique est au cœur des débats. Plusieurs lois sur la participation du public, sur la réforme de la Commission nationale du débat public (CNDP), sur l'action de groupe, sur le devoir de vigilance, favorisent l'exercice de cette citoyenneté.

Le Département anime depuis 2015 le comité de pilotage des acteurs locaux de la transition écologique, la COP 93. Le premier plan de transition écologique l'a fait évoluer en instance de co-élaboration d'engagement et d'actions pour l'environnement.

Le Département souhaite aller encore plus loin en attribuant de nouvelles compétences à cette instance.

**=> La COP 93 va devenir une véritable instance participative et citoyenne.**

Elle deviendra une instance d'élaboration d'engagements et d'actions qui seront soumis à l'avis des citoyens. Elle sera organisée en groupes thématiques qui auront pour rôle de prendre des engagements collectifs et de produire des propositions d'actions. Les habitants et usagers des services publics départementaux pourront ainsi donner leur avis sur ces propositions et faire part de leurs priorités en matière d'égalité environnementale.

La citoyenneté écologique repose également sur l'action des nombreuses structures coopératives et associatives du territoire, pour lesquelles le Département renforce son soutien et la visibilité des projets soutenus avec l'appel à projets *In Seine-Saint-Denis Transition écologique* qui prend de l'ampleur en 2019.

## Actions

### **Faire de la COP 93 une instance participative**

Elle sera constituée d'élu.e.s, d'associations, d'entreprises et de citoyens pour élaborer de manière collective des plans d'actions thématiques à vocation départementale

### **Appel à agir *In Seine-Saint-Denis Transition écologique.***

Les appels à projets portés par les directions et concourant à la transition écologique seront rassemblés au sein d'un appel à projets unique pour plus de visibilité

## **Engagement n°8. Rendre accessibles à tous les solutions permettant de diminuer son empreinte écologique et d'améliorer le bien-être**

Par ses compétences d'ordre social, le Département a la possibilité de faire bénéficier aux plus démunis d'une alimentation de qualité et locale, d'un confort énergétique ou d'alternatives durables à la voiture individuelle. Ainsi, l'ensemble de services sociaux du Département intégreront dans leurs aides et soutien les notions liées à la transition écologique.

**=> Les ménages les plus défavorisés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour accéder à des solutions plus durables**

Le Département contribue également au changement de modèle économique en soutenant les acteurs de l'économie circulaire. Celle-ci vise à limiter au maximum la consommation de matières premières, d'eau et l'utilisation des énergies non renouvelables, tout en prévoyant, dès la conception du produit (bien ou service), une durabilité optimale et la réutilisation ou le recyclage des matériaux en fin de cycle de vie. À l'heure où de plus en plus de citoyens aspirent aussi à faire changer les choses, le Département souhaite pouvoir leur donner les connaissances et moyens pour jouer pleinement leur rôle dans la transition écologique. Ce changement passe par une modification profonde des comportements individuels au quotidien. Qu'ils concernent la consommation, la mobilité ou encore l'alimentation, nos comportements méritent d'évoluer. Le Département va développer un programme d'actions visant à accompagner les habitants de Seine-Saint-Denis vers des pratiques plus favorables à leur santé et à l'environnement.

## Actions

**Mobiliser les citoyens autour d'un outil numérique** permettant de faciliter l'appropriation des solutions écologiques (offres alimentaires vrac, circuits courts, locales, ressourceries et offre commerciale de seconde main...)

**Accompagner un groupe d'usagers** des services départementaux dans des nouvelles pratiques plus favorables à leur santé et à l'environnement, en particulier les ménages en situation de précarité.

**Développer des actions de sensibilisation dans les collèges sur le réemploi**, l'économie circulaire, faire découvrir les filières professionnelles de l'économie circulaire

## **Engagement n°9. L'écologie, levier d'insertion des personnes privées d'emploi**

Relever les défis de la transition écologique suppose de mettre l'économie sur une trajectoire de développement soutenable, vers une économie verte de surcroît créatrice d'emplois non délocalisables.

L'économie circulaire et la transition énergétique peuvent être des vecteurs efficaces de développement et d'inclusion sociale. Le Département souhaite contribuer à cette dynamique en travaillant au rapprochement des acteurs de l'économie circulaire (entreprises, coopératives, associations, porteurs de projets), des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la formation, de l'emploi et de l'insertion. Il s'agit de diffuser les bonnes pratiques, encourager les initiatives citoyennes, améliorer l'accès aux nouveaux métiers, adapter

l'offre de formation, identifier et soutenir les projets locaux, renforcer leur potentiel de création d'emplois et multiplier les passerelles avec les politiques de solidarité.

La formation aux métiers de la transition énergétique est une priorité du Département dans le cadre de la mobilisation des acteurs. L'étude sur la préfiguration d'un Campus des métiers de la transition énergétique doit permettre de développer les partenariats nécessaires à la création de nouvelles formations à destination des jeunes et des personnes en recherche d'emplois.

Actions
<b>Réseau des acteurs de l'économie circulaire et de l'insertion</b> pour favoriser l'emploi de personnes en insertion dans les métiers liés au réemploi, à la réparation, au recyclage, à la valorisation des déchets.
<b>Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique</b>

## Engagement n°10. Les agents départementaux acteurs de la citoyenneté écologique

Fort de plus de ces 8000 agents, le Département constitue un puissant relais de sensibilisation et de changement de comportements auprès des usagers et citoyens. Conscient de son devoir d'exemplarité, l'administration s'applique les mêmes principes vertueux de ces politiques. Incitation au respect du tri sélectif des déchets, mise en place de boîtes à dons dans les bâtiments départementaux, lutte contre le gaspillage alimentaire, les agents concourent au quotidien au respect des engagements de l'administration.

### => Les agents deviennent les Ambassadeurs de la transition écologique

Partage d'expérience, de solutions zéro déchet ou de mobilité durable, le Département permet aux agents ambassadeurs de diffuser des messages écologiques à leurs collègues et de convaincre les plus réfractaires. Accompagnée d'une communication adaptée aux pratiques professionnelles et de l'organisation de temps forts d'animations, les agents du Département sont les acteurs du changement.

Actions
<b>Challenge entre agents</b> sur le modèle de "Famille énergie positive"
Animation de la mobilisation interne par un <b>réseau d'ambassadeurs "transition écologique"</b>

## **AMBITION 4**

### **Accélérer la transition carbone de l'administration départementale**

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) l'a affirmé, il est encore temps de contenir le réchauffement climatique à 1,5°C. Mais pour cela, il faut entamer une accélération des actions de diminution des émissions de gaz à effet de serre de façon urgente.

A l'échelle de la collectivité, en tant qu'employeur de plus de 8 000 agents répartis sur plus de 300 sites au service des 1,5 millions de Séquano-dyonisiens, le Département prend ses responsabilités et s'engage à élaborer une véritable stratégie carbone de son administration.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050 à travers une feuille de route qui encourage à la fois la massification de certaines actions déjà éprouvées et l'innovation.

Les recommandations sectorielles de la SNBC qui concernent le Département en tant qu'administration sont le transport, le bâtiment, les déchets et la production d'énergie

Au-delà de l'obligation réglementaire de réaliser un bilan carbone tous les trois ans, la collectivité s'engage désormais à élaborer un plan d'action de réduction de ses gaz à effet de serre et de compensation carbone permettant de maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C.

L'exemplarité de l'administration a valeur démonstrative auprès des acteurs du territoire : le Département s'engage pour la transition écologique et applique à son fonctionnement interne les principes qu'il décline dans les politiques publiques.

Cette politique éco-responsable est également un levier d'action pour les partenaires du territoire, lorsque le Département met son patrimoine à disposition des coopératives citoyennes pour produire des énergies renouvelables ou lorsqu'il inscrit le développement de l'économie circulaire comme un objectif prioritaire.

### **Engagement n°11. Mettre en œuvre une stratégie économie circulaire**

L'économie circulaire est un excellent levier pour maîtriser l'empreinte carbone du Département puisqu'elle agit sur trois domaines à fort enjeu : le bâtiment, le transport et les déchets.

Dans le domaine du bâtiment, on le sait, le seul moyen pour diminuer rapidement l'empreinte carbone des constructions et rénovations, c'est le réemploi de matériaux, qui permet d'économiser des ressources naturelles et l'énergie nécessaire à leur extraction et de diminuer les transports puisque les matériaux sont locaux.

**=> Viser l'objectif de 63% d'émissions de gaz à effet de serre en moins dans les aménagements liés aux Jeux Olympiques 2024 par rapport au Jeux de Londres, en s'appuyant notamment sur le développement de l'économie circulaire.**

Le réemploi doit se réfléchir également à l'autre bout de la chaîne pour que nos déchets ne soient plus un poids pour le territoire mais une ressource pour l'économie locale.

**Tous les marchés de travaux du Département intégreront désormais une clause relative au réemploi de matériaux.**

## Actions

### **Intégrer dans les marchés publics l'économie circulaire**

- Eco-conception des sites internet départementaux (réduire l'empreinte énergétique et technique des sites),
- Réemploi de matériaux dans les constructions
- Achat d'occasion pour les fournitures, mobiliers, etc

**Allier transition numérique et transition écologique** en démarrant une réflexion sur le matériel informatique et les logiciels pour diminuer l'empreinte écologique du numérique

### **100 % des marchés de construction et de travaux publics du Département auront une clause sur le réemploi de matériaux**

Le développement de l'économie circulaire dans le BTP passe par 3 actions prioritaires:

- La cartographie des acteurs du territoire (bâtiment, plateforme de stockage et recyclage...)
- Le recensement des ressources internes en matériaux de chantier et des possibilités de réemploi, recyclage, réutilisation
- La mise en place d'une stratégie foncière pour disposer de plateforme de tri

Les occasions d'aménagement offertes dans le cadre des JOP sont des appuis pour mener une expérimentation d'une démarche à partir de sites pilotes

### **Formaliser un plan de gestion et prévention des déchets à l'échelle de l'ensemble de l'administration**

## Engagement n°12. Développer la production d'énergies renouvelables

Le Département investit massivement depuis plusieurs années pour la rénovation de son patrimoine : collèges et crèches ont fait l'objet d'une campagne de rénovation thermique sans précédent.

Le prochain enjeu concerne donc la fourniture d'énergie ; le récent classement de Greenpeace [[lien vers https://www.guide-electricite-verte.fr](https://www.guide-electricite-verte.fr)] a montré que les contrats "verts" ne l'étaient pas toujours. Pour mieux maîtriser l'origine de l'électricité consommée, il faut « penser global, agir local ». L'échelle locale permet aussi aux citoyens de s'approprier les enjeux énergétiques.

### **=> Développer l'énergie solaire avec 10 000 m2 de toitures photovoltaïques d'ici 2024 en partenariat avec les coopératives citoyennes**

Le Département accompagne le développement de coopératives afin de garantir l'origine de l'électricité consommée, et de créer un lien direct entre producteurs et consommateurs et faciliter la réappropriation citoyenne de l'énergie.

Plusieurs types de partenariats peuvent permettre de renforcer l'approvisionnement en énergie d'origine locale et la production d'énergie renouvelable :

- les initiatives locales de production citoyenne,
- les producteurs locaux d'énergie renouvelable (réseaux de chaleur),
- les fournisseurs nationaux qui favorisent une production locale.

## Actions

### **Développer le photovoltaïque pour atteindre 10 000 m2 de toitures en 2024**

Mettre à disposition les toitures départementales des sociétés coopératives de production d'énergie renouvelable

**Approvisionner les bâtiments départementaux en énergies d'origine renouvelable** : électricité d'origine verte - raccorder les équipements départementaux aux réseaux de chaleur alimentés par géothermie.

## Engagement n°13. Tester et amplifier les mesures “~~Zéro carbone~~”

Pour atténuer le changement climatique, les mesures classiques de réduction des gaz à effet de serre sont indispensables, mais ne suffiront pas. Il faut impérativement changer de logique pour atteindre au plus vite le “zéro carbone”. Au-delà de l'amplification de mesures déjà connues, il est urgent de tester de nouvelles idées pour pouvoir les développer ensuite rapidement.

=> Réduire de 20% less émissions de gaz à effet de serre de l'administration départementale d'ici 2024 par rapport au bilan carbone réalisé en 2016

Pour cela, le Département va engager une combinaison de mesures inédites :

- Application à grande échelle du plan de mobilité des agents à l'ensemble des 300 sites, que ce soit les collèges, les crèches, les sites sociaux ou les unités techniques sur les questions combinées du vélo, du covoiturage, de l'intermodalité. C'est en multipliant les solutions de transport pour tous les agents même les plus isolés qu'on parviendra à les convaincre de changer leurs habitudes ;
- Expérimentation d'outils innovants pour la baisse de consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- Amplification et valorisation financière des actions départementales dans le cadre de la compensation carbone (création de pistes cyclables, extension des parcs, projets de coopération internationale).

### Actions

#### **Faire de la compensation carbone locale et internationale**

Le rapport du GIEC démontre la nécessité de connaître et de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre de l'administration. Pour les émissions impossibles à éviter, il est nécessaire de “compenser” par des actions dédiées.

#### **Développer l'éco-responsabilité innovante**

Tester de nouveaux modes de faire dans un bâtiment exemplaire “zéro perte” :

- Gouvernance
- Economies d'énergie
- Transition numérique
- Qualité de l'air intérieur
- Mobilité, etc.

#### **Étendre le Plan de Mobilité aux sites extérieurs**

Amplifier la communication auprès des agents de ces sites  
Développer des actions dédiées